CDG 85
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée

Maison des Communes

2026-039

# ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LE DÉPÔT DES LISTES DE CANDIDATURES DANS LE CADRE DE L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDÉE

**Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,**

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, et notamment son article 29,

Vu le décret n° 2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres 1er et II du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n° 2026-031 fixant les modalités d'organisation des élections par recours au vote électronique au Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée,

Considérant que les listes de candidats sont déposées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée et donnent lieu à la délivrance d'un récépissé,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité et la sécurisation des opérations électorales,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1er** : Délégation de signature est donnée à :

- Madame Odile GAUDIN, Directrice Générale des Services du Centre de Gestion,
- Madame Nathalie SEGURA, Secrétaire générale au Centre de Gestion.

Dans le cadre suivant :

- Recevoir les listes de candidats aux élections au Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée,
- Vérifier leur complétude formelle,
- Délivrer et signer les récépissés de dépôt des listes de candidats,
- Signer tout document afférent au dépôt des listes de candidats.

**ARTICLE 2** : La présente délégation est exercée sous l'autorité et la responsabilité du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera publié et notifié aux intéressées.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 13 mai 2026

**LE PRESIDENT,**

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE VENDÉE

**Eric HERVOUET**

Le Président,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Date et signature des intéressées

le 18.05.2026

18.05.2026

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDÉE
Maison des Communes de la Vendée
65 rue Kepler – CS 60239 – 85006 La Roche-sur-Yon cedex
Tél. : 02 51 44 50 60 – e-mail : direction@cdg85.fr
www.maisondescommunes85.fr